

## Procès-verbal du 04 décembre 2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le 04 décembre à 20 heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la nouvelle Salle du Conseil en séance publique sous la présidence de Mme HINCELIN Marie-Noëlle.

Nombre de Membres : **12**                      En exercice : **12**                      Présents : **9**

**Etaient Présents** : HINCELIN Marie-Noëlle, DEROUETTE Jean-Paul, BEASSE Christophe, BELINE Aurélien, BENMANSOUR Hamid, BRECHET David, MORLIER Catherine, PICQUET Marc-Antoine, RENAUDIER Olivier.

**Absents excusés** : DESHOMMES Catherine, GRUEL Sébastien, LOUIN Joelle.

**Pouvoirs :**

Catherine DESHOMMES donne un pouvoir à Jean-Paul DEROUETTE.

Sébastien GRUEL donne un pouvoir à Aurélien BELINE.

Joëlle LOUIN donne un pouvoir à Catherine MORLIER.

Mme MORLIER Catherine, élue secrétaire.

**Date de la convocation** : le 27 novembre 2025

**L'ordre du jour** :

- a) Bail précaire contrat de location terres communales 2026
- b) Mise à jour tableau des effectifs
- c) Tarifs communaux 2026
- d) Tarifs location Salle de l'Union (exercice 2026)
- e) Tarifs location Salle Jules Verne (exercice 2026)
- f) Proposition forfait ménage Salle de l'Union et Salle Jules Verne aux particuliers / association, locataires (exercice 2026)
- g) Remboursement d'une commande lame taille haie
- h) Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies
- i) Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT
- j) Décision modificative N° 3 (budget Commune)
- k) Modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété (42 Rue du Maine)
- l) Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- m) Divers : création d'une avancée sous forme de casquette à l'Ecole JY Cousteau
- n) Divers

Mme Le Maire ouvre la séance à 20H08.

Mme Le Maire fait approuver le procès-verbal de la dernière réunion du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve par 8 voix pour et 1 voix contre le procès-verbal.

**N° 2025 0061**

**Bail précaire contrat de location terres communales - année 2026**

Mme Le Maire propose de renouveler, pour l'année 2026, les baux de location précaire des terrains suivants :

- La parcelle cadastrée section D n° 0571 lieu-dit Route de Gastines pour une contenance d'un hectare cinq ares trente-huit centiares (01ha 05a 38ca) à M. Legeard Anthony demeurant « Bizé, 899 route de Gastines » à Cuillé.

(Votants : 12 ; Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

- Les parcelles cadastrées section A, n° 1456, 1233 et 1092 pour une contenance totale de 35 615 m<sup>2</sup> à M. Béasse Christophe demeurant « La Barre Porée / 2049 route du Pont-Marie » à Cuillé.

**M. Christophe Béasse ne participant ni au débat, ni au vote**

(Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).

Une convention sera rédigée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026 entre la Commune et Messieurs Legeard et Béasse.

Le prix de l'hectare de 2025 était de 161.17 €.

Le nouvel indice national des fermages (2025-2026) est de 123.06 € soit une augmentation de + 0.42 %

Le prix de l'hectare de 2026 est arrêté à la somme de 161.85 € (161.17 x 1.0042).

Le paiement du fermage sera demandé à la fin de l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de renouveler les baux de location précaires
- Autorise le Maire à signer ces contrats de location pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2026.

**N° 2025 0062**

**Mise à jour tableau des effectifs**

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs au 01/01/2026 et précise que Monsieur Erwan Maillard passera agent de Maîtrise (titulaire) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité (12 voix pour) la mise à jour du tableau des effectifs au 01/01/2026.

Tableau des emplois au 01.01.2026

ETAT des EMPLOIS et de l'EFFECTIF de la commune de CUILLE au 01/01/2026							
EMPLOIS							
Date de délibération portant création	Libellé fonction ou poste ou emploi	Quotité de temps de travail	Filière	Catégorie	Libellé du ou des grades possibles pour ce poste	IB début du grade le moins élevé	IB fin du grade le plus élevé
09/07/2019	Agence postale/Mairie	21H00	ADM	C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs		
05/02/2018	Agent d'entretien polyvalent	35H00	TECH	C, B	Cadre d'emplois des adjoints techniques, agent de maîtrise, techniciens		
05/02/2018	Agent d'entretien polyvalent	35H00	TECH	C, B	Cadre d'emplois des adjoints techniques, agents de maîtrise, techniciens		
21/09/2023	ATSEM	27H20min	TECH	C	Cadre d'emplois des ATSEM, des adjoints techniques		
11/05/2015	Secrétaire de mairie	35H00	ADM	A, B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, rédacteurs ou attachés		
11/05/2015	Secrétaire de mairie	8H00	ADM	A, B ou C	Cadre d'emplois des adjoints administratifs, rédacteurs ou attachés		
15/12/2022	Agent de service ménage cantine garderie	33H00	TECH	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
15/12/2022	Agent de service école	35H00	TECH	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
15/12/2022	Agent de service ménage cantine ménage	21H00	TECH	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
25/07/2024	Aide aux services périscolaires	8H31	TECH	C	Cadre d'emplois des adjoints techniques		
28/11/2024	Agent de maîtrise	35H00	TECH	C	Cadre d'emplois des agents de maîtrise		

  

EFFECTIFS			
Grade de l'agent qui occupe le poste	Son statut*	Sa position	Quotité de temps de travail
Adjoint administratif	Titulaire	Activité	100%
Adjoint technique Adjoint technique	Titulaire Contractuel	Activité Activité	50% 50%
Adjoint technique principal 1ère cl	Titulaire	Activité	100%
ATSEM	Contractuel	Activité	100%
Adjoint administratif	Intérim	Activité	100%
Rédacteur principal 1ère cl	Titulaire	Activité	100%
Adjoint technique	Titulaire	Activité	100%
Adjoint technique	Titulaire	Activité	100%
Adjoint technique	Titulaire	Activité	100%
Agent technique	Contractuel	Activité	100%
Agent de maîtrise	Titulaire	Activité	100%

**N° 2025 0063**

Tarifs communaux 2026

Le Conseil Municipal décide les tarifs communaux comme suit :

Concession trentenaire au cimetière : 120,00 €

(Votants : 12 ; Pour : 10 ; Contre : 2 ; Abstention : 0).

Cavurne : 380,00 €

Columbarium : 660,00 €

(Votants : 12 ; Pour : 12 ; Contre : 0 ; Abstention : 0).



**N° 2025 0064****Tarifs location Salle de L'Union (exercice 2026)**

SALLE DE L'UNION				
<b>PARTICULIERS</b>	<b>HORS CUILLEENS</b>	<b>CUILLEENS</b>	<b>ARRHES</b>	<b>CAUTION</b>
Location journée	460 Euros	410 Euros	200 Euros	800 Euros
Location Week end	590 Euros	530 Euros	250 Euros	800 Euros
Vin d'honneur	190 Euros	170 Euros	80 Euros	400 Euros
<b>ASSOCIATIONS</b>				
Location journée	370 Euros	160 Euros	80 Euros	800 Euros
Location Week end	470 Euros	320 Euros	160 Euros	800 Euros
Saint Sylvestre	1 050 Euros	840 Euros	500 Euros	800 Euros
<b>LOCATIONS MATERIEL</b>				
Chaises en bois seulement	1,50 Euros	1,50 Euros		
Tables bois anciennes	3,00 Euros	3,00 Euros		
<b>MENAGE</b>				
Forfait Ménage	320 Euros	320 Euros		
Heure supplémentaire agent municipal	40 Euros	40 Euros		

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé le forfait ménage. Toutes les associations Cuilléennes auront droit à une manifestation annuelle gratuite dans l'une des deux salles (Union ou Jules Verne).

(Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0).

**N° 2025 0065****Tarifs location Salle Jules Verne (exercice 2026)**

<b>SALLE JULES VERNE</b>	<b>HORS CUILLEENS</b>	<b>CUILLEENS</b>	<b>ARRHES</b>	<b>CAUTION</b>
Location journée	230 Euros	190 Euros	80 Euros	500 Euros
Location Week end	330 Euros	270 Euros	140 Euros	500 Euros
Vin d'honneur	100 Euros	80 Euros	40 Euros	200 Euros
Concours de belote	100 Euros	80 Euros	40 Euros	500 Euros
<b>MENAGE</b>				
Forfait ménage	160 Euros	160 Euros		
Heure de ménage supplémentaire	40 Euros	40 Euros		

Ces tarifs s'entendent pour une salle rendue dans un état normal de propreté. Dans le cas contraire, il sera facturé le forfait ménage. Toutes les associations Cuilléennes auront droit à une manifestation annuelle gratuite dans l'une des deux salles (Union ou Jules Verne).

Le Conseil Municipal a décidé que la Salle Jules Verne ne serait pas louée à la fête Saint Sylvestre.

(Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0).

**N° 2025 0066**

Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies

Mme Le Maire expose que :

En tant que syndicat départemental d'énergie en Mayenne, Territoire d'énergie Mayenne (TEM) est aujourd'hui coordonnateur d'un groupement de commandes relatifs à la fourniture d'électricité avec un marché en cours d'exécution, dont le terme est fixé au 31 décembre 2027.

Ce groupement propose uniquement une fourniture en électricité. Afin de répondre à une demande de plusieurs membres, le syndicat propose aujourd'hui un nouveau groupement de commandes, en lieu et place de l'actuel, qui prévoit une fourniture additionnelle en gaz.

La création d'un nouveau groupement en vue de la passation de nouveaux marchés, dont le premier assurera la fourniture en électricité et en gaz à compter du 1er janvier 2028, ne fait pas obstacle à ce que le groupement actuel produise ses effets jusqu'à cette date et que Territoire d'énergie Mayenne poursuive l'exercice de ses missions sur les marchés en cours avec un terme au 31 décembre 2027.

Dans ce nouveau groupement, TEM sera désigné comme coordonnateur en charge de la passation des marchés électricité et gaz naturel en résultant et de leur suivi, notamment technique.

Afin de formaliser l'adhésion à ce nouveau groupement de fourniture d'énergies (électricité et gaz naturel), il s'avère nécessaire de signer la convention jointe en annexe, fixant les rôles et obligations des parties, avant le lancement de la prochaine consultation prévue courant 2026 pour une livraison à compter du 01/01/2028.

Dans l'acte d'adhésion, en annexe 1 de la convention, il vous est demandé de spécifier la nature de vos besoins en énergie en cochant ELECTRICITE et/ou GAZ NATUREL, étant entendu que tout choix est modifiable à tout moment par voie délibérative.

Suite à cette présentation, il est proposé :

- D'approuver l'adhésion de la Commune de Cuillé au groupement de commandes à durée illimitée, pour la passation de marchés visant à répondre aux besoins de ses membres et relatifs à l'achat, la fourniture d'énergie et la gestion de contrats de production d'énergie ;
- D'approuver la convention constitutive du groupement de commandes, jointe en annexe ;
- D'approuver la participation de la Commune de Cuillé à la passation de marchés groupés relatifs à la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture d'énergie et de gestion de contrats de production d'énergie pour ses besoins en :

ÉLECTRICITÉ

GAZ NATUREL

- D'approuver la désignation de TEM comme coordonnateur du groupement, pour la passation d'un marché d'achat et de fourniture d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2028 et des marchés suivants ;
- D'autoriser le Président de TEM, en tant que représentant du coordonnateur du groupement de commandes, à passer, signer et notifier pour le compte de TEM et des



membres du groupement, les marchés et les éventuelles décisions de reconduction, modification et résiliation, ainsi qu'à effectuer toutes les missions qui lui sont dévolues par la convention de groupement ;

- D'approuver la prise en charge par la Commune de Cuillé, des frais engendrés par TEM pour les opérations de passation et de suivi des marchés tel que précisé par la convention ;
- D'autoriser Mme Le Maire ou son représentant à signer, au nom et pour le compte de la Commune de Cuillé, la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe, ses éventuels avenants, ainsi qu'à prendre toutes les décisions et mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- D'inscrire les crédits correspondants aux budgets de chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 2 voix abstentions, l'adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies.

### N° 2025 0067

#### Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT

Mme Le Maire expose que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), réunie le 9 septembre 2025, a rendu son rapport sur l'évaluation des charges transférées. Il donne lecture du rapport joint en annexe.

Dans le cadre du présent rapport, il a été procédé à l'actualisation des charges d'IFER éolien et d'IFER sur la production d'électricité photovoltaïque.

Les attributions de compensation définitives 2025 se présentent comme suit :

Secteur Cossé-le-Vivien		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53011	Astillé	-7 679	-3 536	-1 019	-3 412			-7 967
53058	La Chapelle Craonnaise	-14 926	-13 144	-362	-1 205			-14 711
53075	Cosmes	-10 039	-8 793	-343	-1 020			-10 156
53077	Cossé-le-Vivien	332 570	333 949	-3 687	-10 841	19 395	226	339 042
53082	Courbeville	-18 831	-15 982	-728	-2 102			-18 812
53088	Cuillé	-1 251	2 475	-980	-3 147		209	-1 443
53102	Gastines	-15 716	-14 855	-191	-538			-15 584
53128	Laubrières	-15 332	-13 963	-370	-1 164			-15 497
53151	Méral	-10 397	-5 786	-1 236	-3 415			-10 437
53186	Quelaines St Gault	-22 397	-20 863	-2 461	-7 492	11 788		-19 028
53250	Saint Poix	-19 466	-17 921	-449	-1 280			-19 650
53260	Simplé	23 860	25 965	-444	-1 376		138	24 283
<b>Total secteur Cossé le Vivien</b>		<b>220 396</b>	<b>247 546</b>	<b>-12 270</b>	<b>-36 992</b>	<b>31 183</b>	<b>573</b>	<b>230 040</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		356 430	359 914					363 325
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-136 034	-112 368					-133 285

Secteur Craon		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53012	Athée	-35 090	-33 085	-521	-1 436			-35 042
53018	Ballots	15 710	21 260	-1 492	-3 945			15 823
53035	Bouchamps les Craon	-28 394	-25 927	-702	-1 857			-28 486
53068	Chérancé	-13 846	-13 673	-178				-13 851
53084	Craon	766 249	786 505	-5 074	-15 883		334	765 882
53090	Denazé	-7 444	-7 248	-211				-7 459
53135	Livré la Touche	-71 819	-68 854	-837	-2 261		3 269	-68 683
53148	Mée	-13 571	-13 309	-264				-13 573
53165	Niaffes	-10 244	-8 517	-399	-1 154			-10 070
53180	Pommerieux	-61 255	-58 549	-757	-1 989		410	-60 885
53251	St Quentin les Anges	-18 481	-16 378	-546	-1 733			-18 657
<b>Total secteur Craon</b>		<b>521 815</b>	<b>562 225</b>	<b>-10 982</b>	<b>-30 258</b>	<b>0</b>	<b>4 013</b>	<b>524 998</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		781 959	807 765					781 705
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		-260 144	-245 540					-221 665

Secteur Renazé		AC DEFINITIVES 2024	AC DEFINITIVES 2024 SANS SIG ADS IFER	Impact SIG 2025	Impact ADS 2025	Impact IFER éolien 2025	Impact IFER photovoltaïque 2025	AC DEFINITIVES 2025
53033	La Boissière	3 722	3 852	-133				3 719
53041	Brains/les Marches	5 249	5 561	-317				5 244
53073	Congrier	233 081	236 673	-1 056	-2 997			232 620
53098	Fontaine Couverte	21 074	22 820	-486	-1 490			20 844
53188	Renazé	273 780	284 224	-2 880	-7 323			274 021
53191	La Roë	4 613	5 867	-287	-1 148		1 625	6 057
53192	La Rouaudière	5 884	6 235	-357				5 878
53197	St Aignan/Roë	30 094	33 557	-1 074	-2 606			29 877
53214	St Erblon	5 195	5 373	-177				5 196
53240	St Martin du Limet	18 210	19 386	-488			412	19 310
53242	St Michel de la Roë	8 373	9 438	-293	-1 104		465	8 506
53253	St Saturnin du Limet	145 650	147 832	-595	-1 597			145 640
53258	La Selle Craonnaise	46 472	50 125	-1 036	-2 655			46 434
53259	Senonnes	12 338	14 022	-432	-1 462		340	12 468
<b>Total secteur Renazé</b>		<b>813 735</b>	<b>844 965</b>	<b>-9 613</b>	<b>-22 382</b>	<b>0</b>	<b>2 842</b>	<b>815 812</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)		813 735	844 965					815 812
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)		0	0					0

<b>Totaux</b>	<b>1 555 946</b>	<b>1 654 736</b>	<b>-32 865</b>	<b>-89 632</b>	<b>31 183</b>	<b>7 428</b>	<b>1 654 736</b>
Total AC positives (à verser aux Cnes)	1 952 124	2 012 644					1 960 842
Total AC négatives (à percevoir des Cnes)	-396 178	-357 908					-354 950

M. Le Président de la Communauté de Communes a notifié le rapport aux communes le 23 septembre 2025, qui disposent désormais d'un délai de 3 mois à compter de cette date pour se prononcer.

Mme Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer quant à ce rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve par 10 voix pour et 2 voix abstentions le rapport de la CLECT.



### N° 2025 0068

#### Décision modificative N°3 (budget Commune)

Vu la délibération N° 2022/0040 du 7 avril 2022 prévoyant la constitution de provisions pour dépréciation des créances à hauteur de 25 % des montants figurant aux comptes des créances douteuses et contentieuses,

Considérant que le montant de ces créances est actuellement de 4 075 €.

Considérant que le montant de la provision constituée est de 731 €.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il serait nécessaire d'ajouter 288 € pour compléter la provision. Elle propose de voter la décision modificative suivante :

SECTION FONCTIONNEMENT		
	Dépenses	Recettes
615228 entretien autres bâtiments	-288.00	0.00
68/6817 provision pour dépréciation	288.00	0.00
<b>Total de la décision modificative N° 3</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<i>Pour mémoire budget primitif 2025</i>	<i>801 252.70</i>	<i>801 252.70</i>
<i>Pour mémoire DM n° 1 et n° 2</i>	<i>7 800.00</i>	<i>7 800.00</i>
<b>Total section</b>	<b>809 052.70</b>	<b>809 052.70</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité (12 voix pour), adopte la décision modificative N° 3 du budget principal de la Commune.

### N° 2025 0069

#### Modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété (42 rue du Maine)

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal la situation d'origine de la copropriété, et la répartition des cellules :

Lot 1 : cellule propriété de M. et Mme BODIN

Lot 2 : cellule propriété de la Commune de Cuillé

Lot 3 : cellule propriété de la CCPC (cabinet kinés, infirmières)

Lot 4 : cellule propriété de la CCPC

Lot 5 : cellule propriété de la CCPC

Suite aux travaux réalisés en 2021 pour étendre le cabinet des kinés et infirmières (une partie du lot 4 a été rattaché au lot 3), il convenait de refaire l'état descriptif de division puisque les surfaces des lots ont été modifiées.

Après la situation intermédiaire, il en résulte ceci :

Lot 1 : cellule propriété de M. et Mme BODIN

Lot 2 : cellule propriété de la Commune de Cuillé

Lot 8 : cellule propriété de la CCPC (cabinet kinés, infirmières)

Lot 9 : cellule propriété de la CCPC

Par conséquent les surfaces et tantièmes sont les suivants :

Lot 1*	<i>M. et Mme BODIN</i>	<i>202 m<sup>2</sup></i>	<i>350/1000<sup>ème</sup></i>
Lot 2*	<i>Commune de Cuillé</i>	<i>83 m<sup>2</sup></i>	<i>152/1000<sup>ème</sup></i>
Lot 8	CCPC	127.90 m <sup>2</sup>	236/1000 <sup>ème</sup>
Lot 9	CCPC	142.60 m <sup>2</sup>	262/1000 <sup>ème</sup>

\* Données inchangées



Les copropriétaires ont validé à l'unanimité le Modificatif n°1 à l'Etat Descriptif de division et au Règlement de Copropriété.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Valide à l'unanimité (12 voix pour) la modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété au 42 rue du Maine
- Permet à Mme Le Maire d'intervenir à l'acte authentique notarié qui constatera la modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété.

#### **N° 2025 0070**

#### Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

La Convention Territoriale Globale (CTG) 2021-2025 signée entre la Caisse d'Allocations Familiales et chaque collectivité du Pays de Craon arrive à échéance le 31/12/2025. Elle doit être renouvelée pour la période 2026-2030.

La CTG s'inscrit dans une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer un projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. En effet, les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants et de nombreuses évolutions qui peuvent modifier la vie des familles.

Ainsi, la CTG s'appuie sur les problématiques repérées suite à la réalisation d'un diagnostic partagé avec les élus et les acteurs locaux pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté établi pour 5 ans. Véritable démarche d'investissement social et territorial, elle favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. Elle peut couvrir, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

#### MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2026-2030 : PLAN D' ACTIONS

La Convention Territoriale Globale est rédigée à l'échelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Craon. Un travail important a été réalisé sur plusieurs mois autour de la préparation de la CTG conjointement au renouvellement des projets des 2 centres sociaux, de l'EVS et du RPE.

La CTG se compose :

- d'articles conventionnels communs,
- d'un diagnostic à l'échelle EPCI avec des zooms par commune selon les indicateurs,
- d'un plan d'actions partagé à l'échelle intercommunale étayé de fiches actions intercommunales,
- de plans d'actions communaux étayés de fiches actions communales,
- des modalités de gouvernance de la CTG et du rôle des chargés de coopération.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la convention, un comité de pilotage global est mis en place, qui devra se réunir au minimum une fois par an.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention
- Contribue à renforcer la coordination entre les signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants
- Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné
- Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.

Différentes commissions thématiques compléteront ce suivi.

La CTG s'accompagne de modalités de financement via les bonus territoires versés aux gestionnaires.

DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 1 voix pour et 11 voix abstentions de ne pas adhérer à la Convention Territoriale Globale 2026-2030 avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF).

Fin de la séance : 21H58

Mme HINCELIN Marie-Noëlle  
Maire



Mme MORLIER Catherine  
Secrétaire de séance





### RÉCAPITULATIF DES DELIBERATIONS ADOPTÉES

Délibération N° 2025 0061	Page 317	Bail précaire contrat de location terres communales 2026
Délibération N° 2025 0062	Pages 317-318	Mise à jour tableau des effectifs
Délibération N° 2025 0063	Page 318	Tarifs communaux 2026
Délibération N° 2025 0064	Page 318	Tarifs location Salle de l'Union (exercice 2026)
Délibération N° 2025 0065	Page 318	Tarifs location Salle Jules Verne (exercice 2026)
Délibération N° 2025 0066	Page 319	Adhésion au groupement de commandes relatif pour la passation et l'exécution de marchés publics d'achat, de fourniture et de gestion de contrats de production d'énergies
Délibération N° 2025 0067	Pages 319-320	Transfert de charges 2025 – approbation rapport CLECT
Délibération N° 2025 0068	Page 320	Décision modificative N°3 (budget Commune)
Délibération N° 2025 0069	Pages 320-321	Modification de l'état descriptif de division-règlement de copropriété (42 Rue du Maine)
Délibération N° 2025 0070	Page 321	Convention Territoire Globale 2026-2030 avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

	POUR	ABSTENTION	CONTRE
Délibération N° 2025 0061	12	0	0
	11	0	0
Délibération N° 2025 0062	12	0	0
Délibération N° 2025 0063	10	0	2
	12	0	0
Délibération N° 2025 0064	12	0	0
Délibération N° 2025 0065	12	0	0
Délibération N° 2025 0066	10	2	0
Délibération N° 2025 0067	10	2	0
Délibération N° 2025 0068	12	0	0
Délibération N° 2025 0069	12	0	0
Délibération N° 2025 0070	1	11	0

